CONSEIL D'ÉTAT
==========
N° CE : 60.248

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de la chapelle sise rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 644/0, appartenant à la Commune de Larochette

---

Avis du Conseil d'État

(17 juillet 2020)

Par dépêche du 27 mai 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Larochette du 20 septembre 2019, un rapport de la séance du 23 octobre 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Examen des articles

Articles 1er à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Au troisième visa, il y a lieu d'écrire :
« Vu la demande de classement […] »

Toujours au troisième visa, il convient d'omettre les termes « , propriétaire, », car superfétatoires.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 17 juillet 2020.

Le Secrétaire général, La Présidente,

s. Marc Besch s. Agny Durdu